

Gestion d'un centre de coordination des opérations d'urgence (CCOU)

Responsable du cours :

Collège de la protection civile du Canada (CPCC) - Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

Clientèle cible :

Ce cours est destiné aux personnes qualifiées en gestion des mesures d'urgence au niveau supérieur qui assureront un rôle décisionnel dans le CCOU. Les cours offerts sont disponibles pour de grandes communautés (Collegewille) et de petites communautés (Grandville). Les candidats doivent démontrer que la taille/niveau des ressources de leur communauté correspondent au cours offert et que leur rôle dans une situation d'urgence est relié à l'objectif du cours.

Restrictions quant aux participants :

La priorité est accordée, dans l'ordre suivant, aux participants 1) des gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux; 2) du secteur privé; 3) des organismes et ministères fédéraux; et 4) des pays étrangers.

Description du cours :

Préparer les personnes qualifiées en gestion des mesures d'urgence à assumer leur rôle de membres d'une équipe du Centre de coordination des opérations d'urgence. Le cours donne aux participants une formation pour gérer et coordonner les opérations globales dans leur communauté tout en fournissant le soutien requis à l'équipe de gestion du lieu durant une intervention d'urgence comprenant de multiples services. Les participants au cours appliqueront les concepts du cours dans des situations d'urgence complexes simulées.

Objectifs du cours :

Permettre aux participants de travailler en tant que membres de l'équipe du Centre de coordination des opérations d'urgence qui gère l'intervention d'urgence pour l'ensemble de la municipalité

Cours préalables :

Cours de planification d'urgence de base et les candidats doivent avoir à assumer un rôle décisionnel dans un Centre des opérations d'urgence qui requière la formation offerte par ce cours.

Emplacement du cours :

Collège de la protection civile du Canada – Ottawa, Ontario

Disponibilité du cours :

Les personnes qui désirent assister à ces cours et séminaires devraient utiliser le formulaire de Demande d'inscription à un cours du CPCC. Les employés municipaux, provinciaux et territoriaux peuvent obtenir le formulaire auprès des organisations provinciales/territoriales des mesures d'urgence. Les employés du gouvernement du Canada et du secteur privé peuvent obtenir le formulaire auprès du registraire du Collège de la protection civile du Canada et des bureaux régionaux du BPIEPC (situés dans chaque capitale provinciale). Les premières inscriptions acceptées pour les cours du CPCC sont celles des employés municipaux, provinciaux et territoriaux. S'il reste des places, elles sont accordées aux employés du gouvernement du Canada et du secteur privé.

Grandville

(Anglais) 28 avril au 1^{er} mai 2003

(Anglais) 8-11 décembre 2003

Collegeville

(Anglais) 26-30 mai 2003

(Anglais) 22-26 septembre 2003

(Anglais) 27-31 octobre 2003

(Anglais) 24-28 novembre 2003

(Anglais) 9-13 février 2004

(Anglais) 22-26 mars 2004

Frais :

Le CPCC paie les frais de transport et les menues dépenses de voyage raisonnables des employés municipaux, provinciaux et territoriaux pour le voyage aller-retour au Collège, conformément aux Directives du Conseil du Trésor.

Tous les employés du gouvernement du Canada et du secteur privé payent des frais nominaux pour assister aux cours du CPCC, en plus des frais de repas et d'hôtel.

Point d'accès :

Collège de la protection civile du Canada
Registraire
1495 Heron Road
Ottawa, Ontario K1V 6A6
Tél : (613) 949-5017
Télécopieur : (613) 949-5046
Courriel : registrar@ocipep-bpiepc.gc.ca

Commentaires additionnels :

Pour les cours offerts conjointement par le Collège et les gouvernements provinciaux/territoriaux, veuillez contacter votre organisation des mesures d'urgence provinciale/territoriale